



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMISSION RÉGIONALE AGRO-ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE

13 AVRIL 2023



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INTRODUCTION

Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt - DRIAAP

Vincent GRAFFIN, directeur territorial Seine Francilienne
Agence de l'Eau Seine Normandie

Chloé BORDET, sous directrice de l'Agriculture et de l'Alimentation
Région Île-de-France



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ORDRE DU JOUR

1) BILAN MAEC ET BIO 2014-2022

BILANS DE LA CAMPAGNE 2022 ET DE LA PROGRAMMATION 2014 - 2022

2) CAMPAGNE MAEC SURFACIQUES 2023

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET STRATÉGIE RÉGIONALE D'INTERVENTION

3) CAMPAGNE BIO 2023

DYNAMIQUE DE CONVERSION, MODALITÉS DE FINANCEMENT ET DISPOSITIFS DE SOUTIEN À LA FILIÈRE AB

1) BILAN MAEC ET BIO 2014-2022



Sommaire

1. Bilan de la campagne MAEC 2022
2. Bilan de la programmation MAEC 2014-2022
3. Bilan de la campagne BIO 2022
4. Bilan de la programmation BIO 2014-2022

1

Bilan de la campagne MAEC 2022

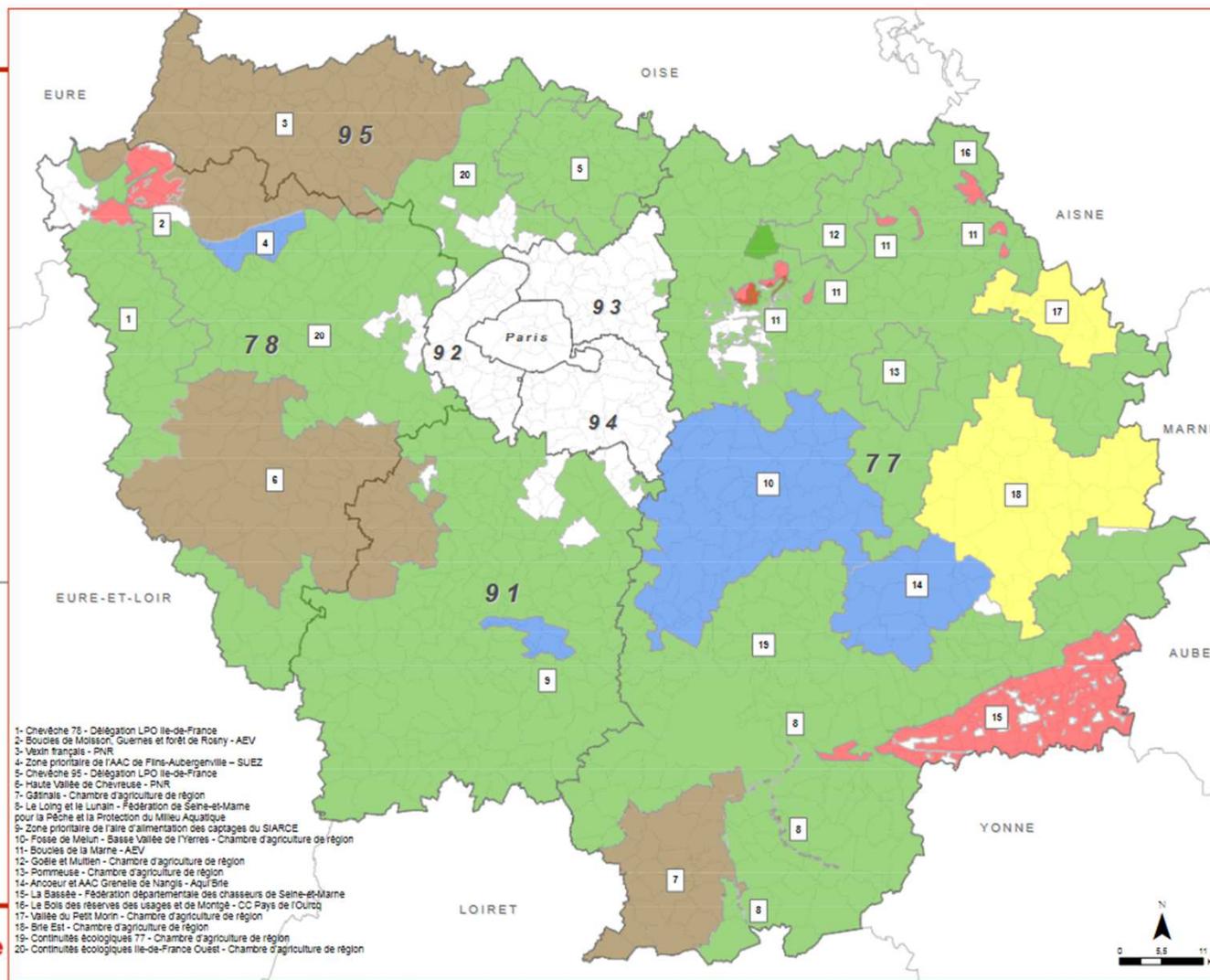
Projets agro-environnementaux et climatiques 2021

Enjeux

- Eau
- Biodiversité
- Natura 2000
- Eau et biodiversité
- Eau et biodiversité et Natura 2000

Limites administratives

- Département
- Commune



- 1- Chevêche 75 - Délégation LPO Ile-de-France
- 2- Boudes de Molson, Guernes et forêt de Roëny - AEV
- 3- Vexin français - PNR
- 4- Zone prioritaire de l'AAC de Flins-Aubergenville - SUEZ
- 5- Chevêche 95 - délégation LPO Ile-de-France
- 6- Haute Vallée de Chevreuse - PNR
- 7- Gâtinais - Chambre d'agriculture de région
- 8- La Loing et le Lunain - Fédération de Seine-et-Marne pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- 9- Zone prioritaire de l'aire d'alimentation des captages du SIARCE
- 10- Fosse de Melun - Basse Vallée de l'Yerres - Chambre d'agriculture de région
- 11- Boudes de la Marne - AEV
- 12- Gâtinais - Chambre d'agriculture de région
- 13- Pommeuse - Chambre d'agriculture de région
- 14- Ancoeur et AAC Grenelle de Nançay - Aquil Brie
- 15- La Bassée - Fédération départementale des chasseurs de Seine-et-Marne
- 16- La Bois des réserves des usages et de Montpi - CC Pays de l'Ouzou
- 17- Vallée du Petit Morin - Chambre d'agriculture de région
- 18- Brie Est - Chambre d'agriculture de région
- 19- Continuités écologiques 77 - Chambre d'agriculture de région
- 20- Continuités écologiques Ile-de-France Ouest - Chambre d'agriculture de région

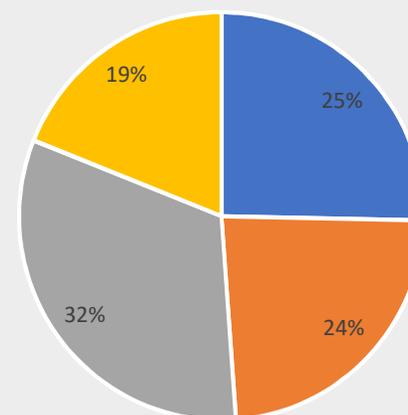
18 PAEC agréés pour les campagnes MAEC 2021/2022

Campagne MAEC 2022

317 agriculteurs se sont engagés dans des MAEC en 2022 (extraction ISIS)

- **438 contrats** sur 16 PAEC (extraction ISIS)
219 contrats de 5 ans / 219 contrats d'1 an
- **5 826,61 ha engagés :**
 - TO1 Herbe : 1 475,63 ha
 - TO1 Système Polyculture Elevage (SPE) maintien : 1 371,01 ha
 - TO1 Phyto : 1 876,66 ha
 - TO1 Couver : 1 103,31 ha
- API (Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques) : 12 contrats
- PRM (Protection des races menacées) : 2 contrats

Répartition engagement MAEC 2022 par TO 1 (surface en ha)



■ TO HERBE ■ TO SPE ■ TO PHYTO ■ TO COUVER

5 826,61 ha

3 701 996 € (API, et PRM inclus)

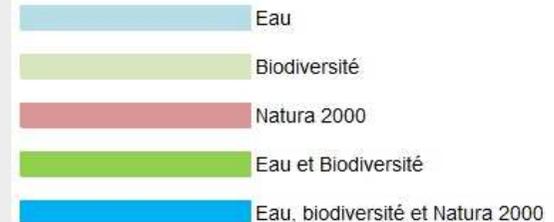
Bilan Campagne MAEC 2022

Répartition des engagements par territoires MAEC

Territoires	Code PAEC	Montant 2022 (€)	Nbre agriculteurs différents	Nbre MAEC différents
Amélioration du Potentiel Pollinisateur des Abeilles domestiques	MAEC API	86 499	12	1
Protection des Races Menacées de disparition	MAEC PRM	780	2	1
AAC ANCOEUR	ANCO	194 611,67	10	5
La Bassée	BASS	251 559,94	20	4
Boucles de la Marne	BOMA	11 099,70	6	2
Brie Est	BRIE	188 733,44	16	5
Chevêche 78-95	CORI	224 594,51	9	5
Continuités écologiques 77	DSEI	958 759,58	101	5
AAC de Flins Aubergenville	FLIN	33 655,60	2	2
Fosse de Melun -Basse Vallée de l'Yerres	FMVY	142 598,62	9	4
Gâtinais	GATI	124 938,73	9	4
Goele et Multien	GOEL	33 704,58	4	3
Syndicat Intercommunal des Eaux entre Rémarde et Ecole (SIARCE)	HURE	0,00	0	0
Continuités écologiques 78 - 91 - 95	IDFO	302 888,57	29	6
Boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny	MOIS	13 500,27	4	3
Vallée du Petit Morin	PEMO	106 015,55	10	4
Haute vallée de chevreuse	PNRC	422 347,37	22	6
Pommeuse	POMM	17 244,28	3	2
Vexin Français	VXFR	588 464,60	70	10
TOTAL		3 701 996,01		

Légende :

Enjeux des territoires

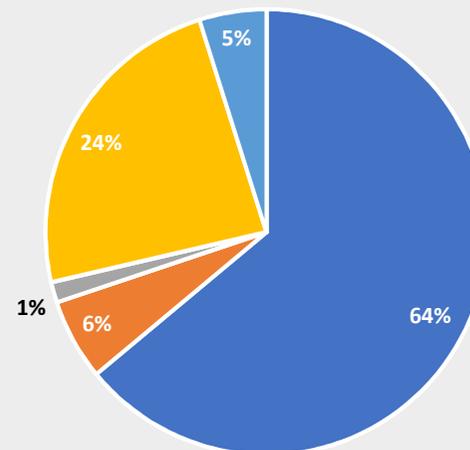


CRAEC Île-de-France – 13 avril 2023

Campagne MAEC 2022 : Engagements financiers

Financement MAEC 2022

Financeurs	Montants (euros)
FEADER	2 369 068,24
AESN	218 076,91
CG77	55 246,88
CRIDF	877 754,04
ETAT	181 849,94
Total	3 701 996,01



■ FEADER ■ AESN ■ CG77 ■ CRIDF ■ ETAT

2

Bilan programmation MAEC 2014 - 2022

Nombre d'agriculteurs et surfaces engagés dans des MAEC programmation 2014 - 2022

Nbre d'agriculteurs engagés dans les MAEC par année

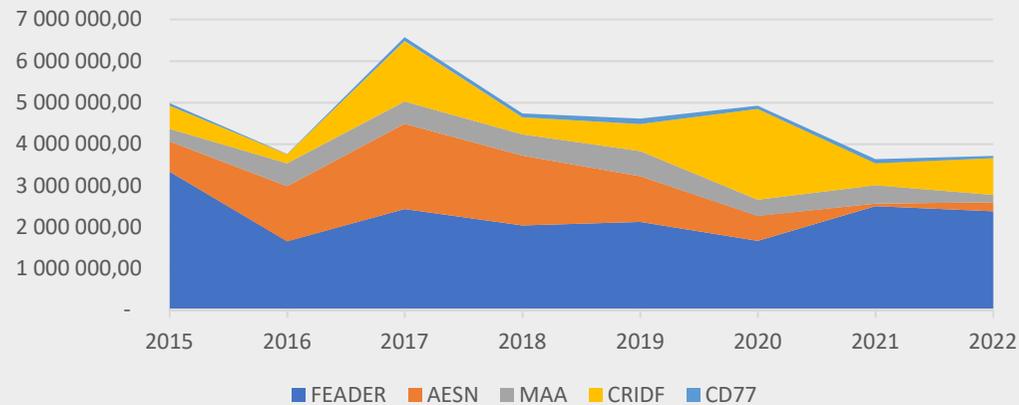


Surfaces engagées dans les MAEC par année



Engagements financiers MAEC 2014 - 2022

Financement MAEC programmation 2014-2022



	FEADER	AESN	MAA	CRIDF	CD77	Total
2015	3 334 925,90	727 666,20	302 125,70	555 508,85	61 716,25	4 981 942,90
2016	1 654 769,90	1 331 478,55	550 353,00	210 966,30	6 972,00	3 754 539,75
2017	2 431 279,30	2 057 609,15	534 186,45	1 452 348,25	94 129,65	6 569 552,80
2018	2 039 638,00	1 680 985,40	509 325,70	408 130,45	91 984,65	4 730 064,20
2019	2 122 754,70	1 096 926,70	610 892,55	651 012,35	126 638,10	4 608 224,40
2020	1 668 531,27	599 475,50	389 452,91	2 187 955,58	70 672,23	4 916 087,49
2021	2 501 450,70	65 033,37	443 168,01	529 679,23	97 738,33	3 637 069,64
2022	2 375 571,40	219 944,94	181 849,94	877 754,04	55 246,88	3 710 367,20
TOTAL	18 128 921,17	7 779 119,81	3 521 354,26	6 873 355,05	605 098,09	36 907 848,38

3

Bilan de la campagne BIO 2022

Campagne BIO 2022

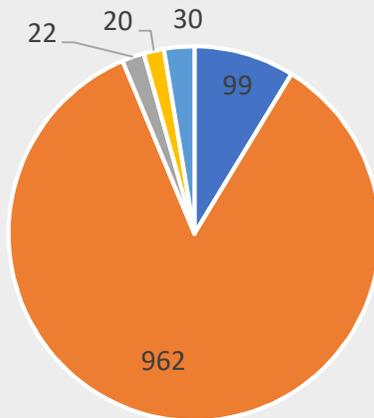
Nombre d'agriculteurs engagés en 2022 :

- **71** pour aide à la conversion (CAB) / 89 contrats
- **183** pour aide au maintien (MAB) / 316 contrats

num	Catégorie de couvert	Montants d'aide (€/ha/an)	
		Conversion	Maintien
1	Landes, estives et parcours associés à un atelier d'élevage	44	35
2	Prairies (temporaires, à rotation longue, permanentes) associées à un atelier d'élevage	130	90
3	Cultures annuelles : grandes cultures et prairies artificielles implantées avec au moins 50 % de légumineuses Semences de céréales/protéagineux et semences fourragères*	300	160
4	Viticulture (raisins de cuve)	350	150
5	PPAM 1 (aromatiques et industrielles)	350	240
6	Cultures légumières de plein champ	450	250
7	Maraîchage et arboriculture PPAM 2 (autres PPAM) Semences potagères et semences de betteraves industrielles*	900	600

Campagne BIO 2022

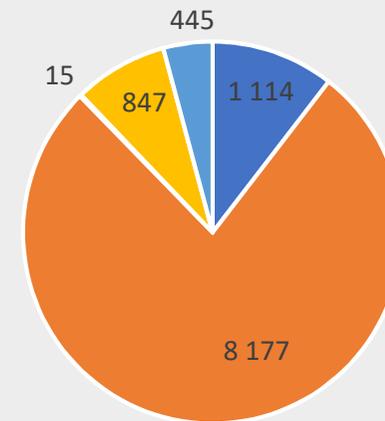
Surfaces engagées pour l'Aide à la Conversion en AB (CAB) en ha



- Parcours ou prairies (1 et 2)
- Grandes cultures (3)
- Viticulture (4)
- Légumes pleins champs (6)
- Maraîchage, arboriculture et PPAM (5,7)

CAB : 1 132 ha

Surfaces engagées pour l'Aide au Maintien en AB (MAB) en ha

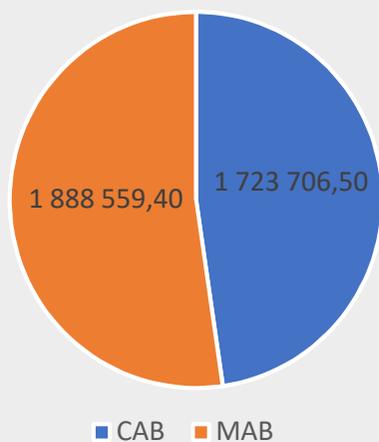


- Parcours ou prairies (1 et 2)
- Grandes cultures (3)
- Viticulture (4)
- Légumes pleins champs (6)
- Maraîchage, arboriculture et PPAM (5,7)

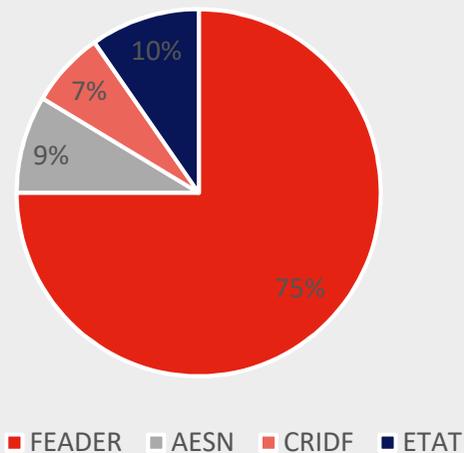
MAB : 10 599 ha

Campagne BIO 2022 : Engagements financiers

Part financières pour les Aides CAB et MAB en 2022
(en euros)



Financement aides BIO 2022



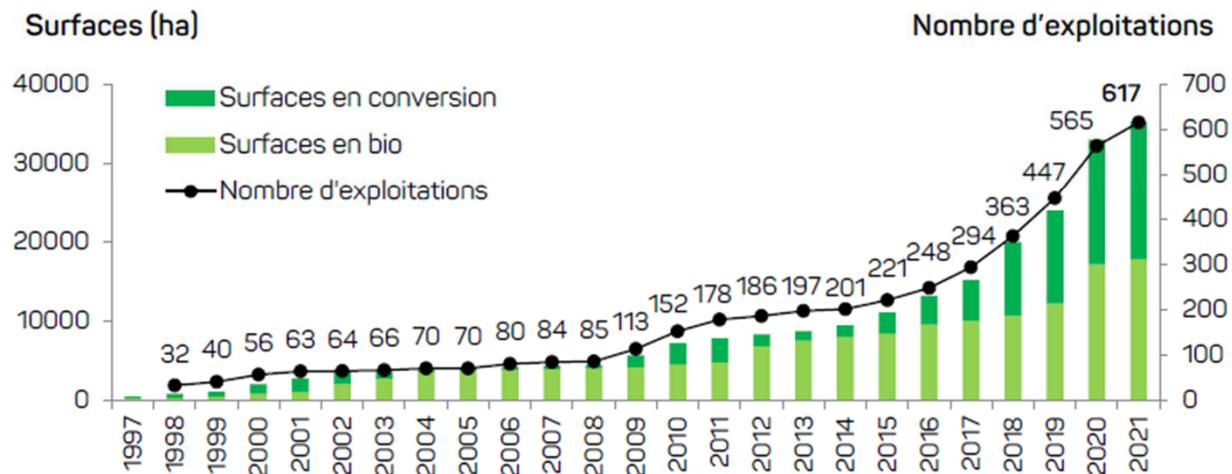
Financiers	Montants
FEADER	2 709 199,42
AESN	310 708,10
CRIDF	241 385,50
ETAT	350 972,87
Total	3 612 265,89

4

Bilan de la Programmation BIO 2014 - 2022

Evolution agriculture biologique en IDF

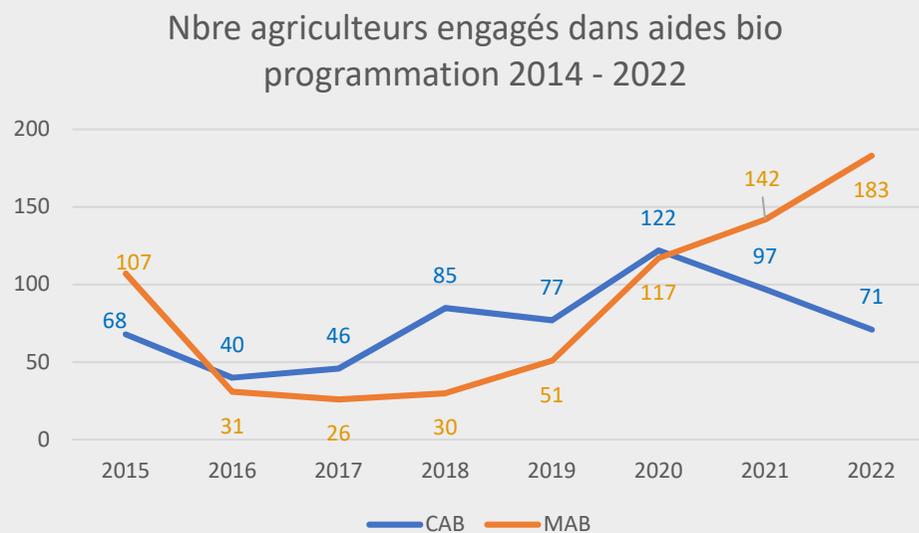
Surfaces et nombre d'exploitations engagées en Agriculture Biologique depuis 1997



Source : GAB IDF

2022
650 agriculteurs

Nbre agriculteurs engagés dans aides BIO (CAB et MAB) programmation 2014- 2022



	CAB	MAB
2015	68	107
2016	40	31
2017	46	26
2018	85	30
2019	77	51
2020	122	117
2021	97	142
2022	71	183
Total	606	687

Sur la programmation, 504 agriculteurs uniques ont bénéficié de la CAB et/ ou de la MAB

Engagements en surfaces BIO (CAB et MAB) programmation 2014- 2022

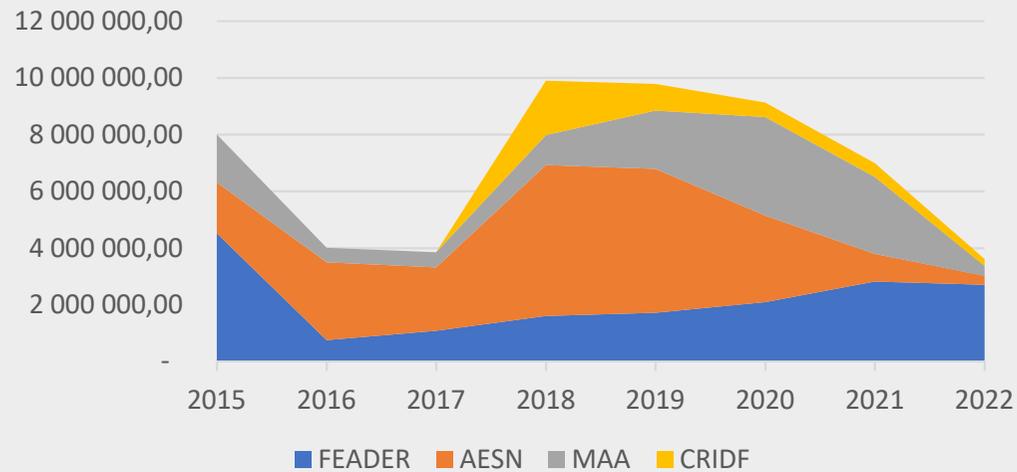
Surfaces engagées en CAB et MAB sur la
programmation 2014-2022 (en ha)



	CAB	MAB
2015	2 723,85	5 358,08
2016	1 785,57	1 340,66
2017	2 113,5	564,36
2018	6 219,85	316,86
2019	5 834,11	601,27
2020	5 105,03	6 355,18
2021	3 595,2	8 807,94
2022	1 132,37	10 598,64
TOTAL	28 509,48	33 942,99

Engagements financiers Bio

Financement Aides bio programmation 2014-2022



	FEADER	AESN	MAA	CRIDF	Total annuel
2015	4 523 654,03	1 789 532,40	1 683 633,87	-	7 996 820,30
2016	758 737,05	2 734 074,47	515 221,00	-	4 008 032,52
2017	1 083 347,85	2 236 165,10	534 925,05	-	3 854 438,00
2018	1 599 907,87	5 328 401,60	1 050 006,30	1 919 549,22	9 897 864,99
2019	1 714 873,05	5 077 091,15	2 051 149,00	935 731,80	9 778 845,00
2020	2 089 262,77	3 052 103,95	3 466 674,40	515 708,77	9 123 749,89
2021	2 821 761,54	976 065,59	2 708 107,00	481 431,26	6 987 365,39
2022	2 709 199,42	310 708,10	350 972,87	241 385,50	3 612 265,89
Total	17 300 743,58	21 504 142,36	12 360 689,49	4 093 806,55	55 259 381,98



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2) CAMPAGNE MAEC SURFACIQUES 2023 :

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET STRATÉGIE RÉGIONALE D'INTERVENTION

Rappels : le dispositif MAEC surfacique

Un nombre limité de mesures nationales ouvertes à la souscription dans le cadre de PAEC en fonction des enjeux du territoire

MAEC systèmes

MAEC localisées

Un paramétrage régional et local de certaines obligations des cahiers des charges nationaux

Des engagements de 5 ans

Des montants unitaires fixés au niveau national

Rappels : le dispositif MAEC surfacique

Obligations communes pour toutes les MAEC :

Réalisation d'un diagnostic et suivi d'une formation

Pour les mesures systèmes :

L'exploitation est éligible dès qu'une parcelle est incluse dans un PAEC ayant ouvert la mesure

Pour les mesures localisées

Une parcelle est éligible si elle est incluse dans un PAEC ayant ouvert la mesure

Rappels : le dispositif MAEC surfacique

Enjeu eau

→ 11 MAEC

Réduction des produits phytosanitaires, gestion de la fertilisation azotée, gestion quantitative de l'eau, lutte biologique...

Terres arables, arboriculture, viticulture

Enjeux climat, sol et bien-être animal

→ 3 MAEC

Stockage de carbone, valorisation des prairies, bien-être animal...

Terres arables, prairies permanentes, élevages de ruminants et de monogastriques

Enjeu biodiversité

→ 11 MAEC

Création de couverts spécifiques, préservation des espèces et des milieux, infrastructures agroécologiques...

Prairies permanentes, prairies temporaires, terres arables, ligneux, mares, fossés

Rappels des décisions de la dernière CRAEC du 18 novembre 2022

- Présentation aux membres des modalités de la nouvelle programmation MAEC 2023-2027
- Présentation des modalités d'intervention des différents financeurs
- **Labellisation de 18 territoires PAEC portés par 15 structures différentes**
- Présentation d'un premier prévisionnel d'engagement à la suite de l'AAP de septembre

Carte des territoires PAEC 2023 (1/2)

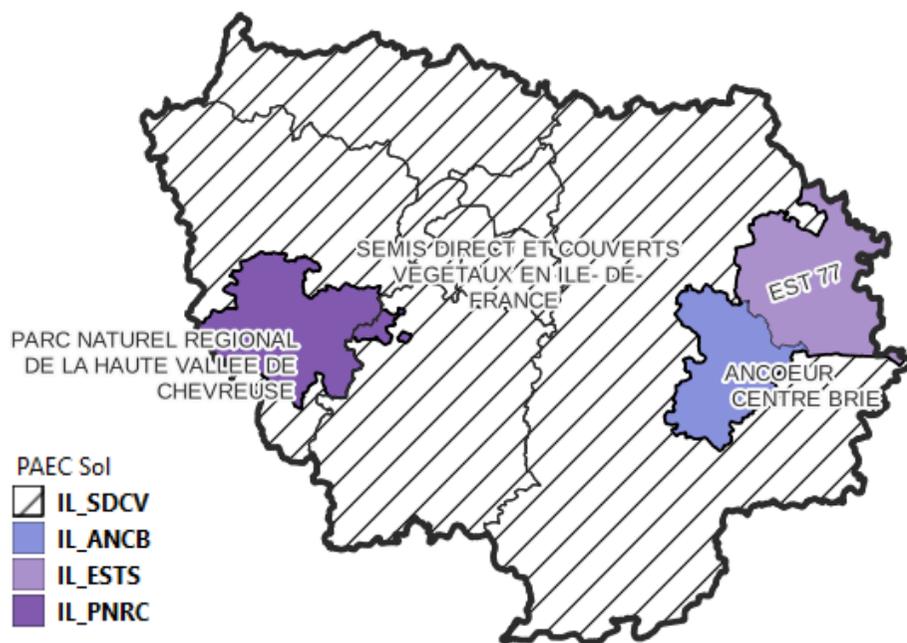


PAEC à enjeux Eau, Biodiversité et multi-enjeux

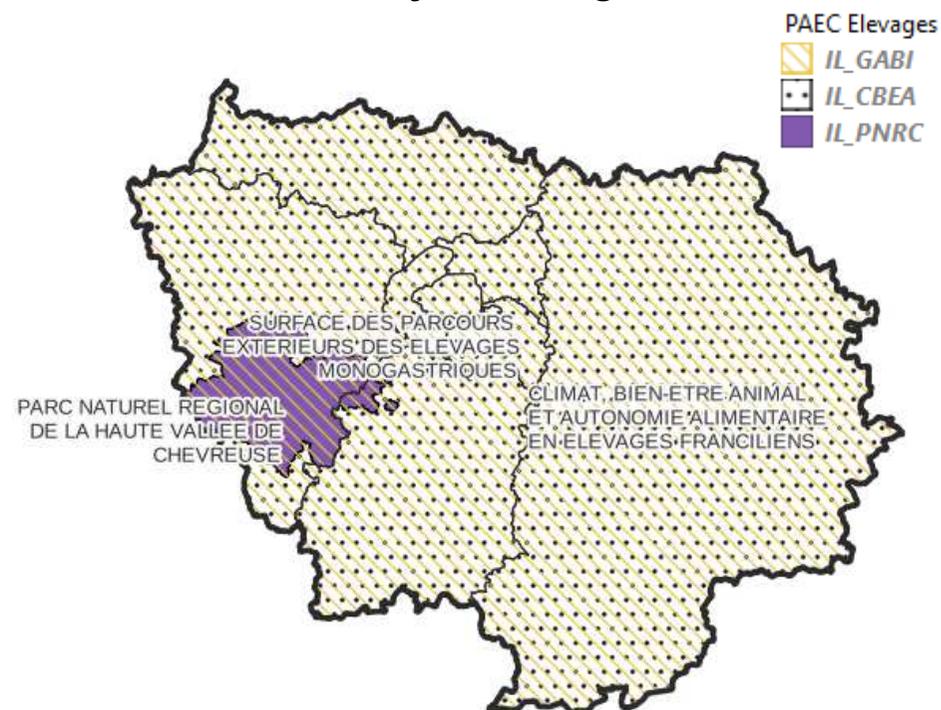
- PAEC Eau
- IL_ANCB
- IL_FMVY
- IL_FLIN
- IL_ROBU
- IL_SIEC
- PAEC Biodiversité
- IL_CTEC
- IL_CHEV
- IL_JUIN
- IL_MOMA
- IL_BAMO
- IL_TGIC
- PAEC Multi-enjeux
- IL_ESTS
- IL_ORGE
- IL_PNRC
- IL_VXFR

Carte des territoires PAEC 2023 (2/2)

PAEC à enjeux Sol



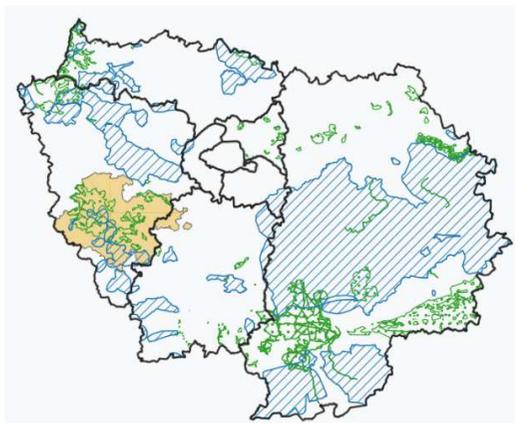
PAEC à enjeux Elevages



Visualiseur des territoires PAEC 2023

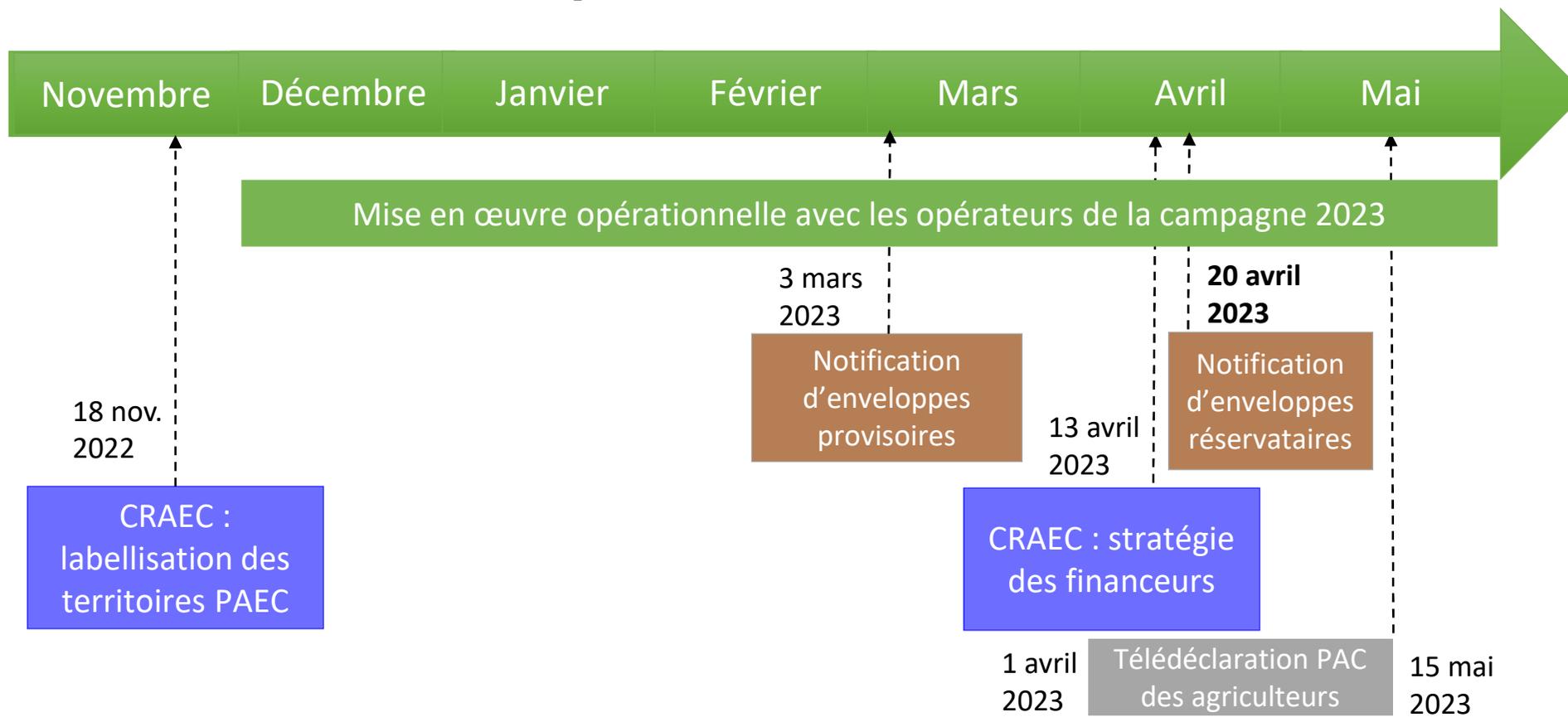
- Carte dynamique des territoires PAEC en cours de finalisation
- Elle permettra d'afficher les territoires PAEC, les Aires d'Alimentation de Captages (AAC) et zones Natura 2000
- En zoomant les villes s'affichent puis les limites des surfaces des parcelles issues du RPG (Registre parcellaire graphique)
- Une version provisoire va être partagée prochainement aux opérateurs

Visualiseur des territoires PAEC 2023



Exemple avec le territoire du PAEC du PNR de
la Haute Vallée de Chevreuse

Point d'étape : calendrier MAEC 2023



Rappel du cadre budgétaire et de la stratégie régionale d'intervention

- FEADER : 14,235 M€ sur les 5 ans de programmation 2023 - 2027
- Financement à 80% par le FEADER et 20% par les cofinanceurs nationaux (Etat/AESN)
- AESN : 1,02 M€/an au maximum en 2023 et 2024, mobilisables selon les critères d'intervention de l'AESN
- État : 1,3 M€ en 2023 pour les MAEC et les aides à la conversion bio (CAB)

Rappel des conditions d'intervention de l'AESN

Programme Eau & Climat de l'AESN :

Les MAEC (systèmes et forfaitaires) « sont éligibles au financement AESN sur les territoires à enjeu bénéficiant d'une démarche territoriale au titre des indemnisations pour changement de pratiques ou de systèmes agricoles » « les changements de pratiques ou de systèmes présentant un niveau d'ambition faible en termes de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires ne sont pas éligibles ».

- Localisation sur des aires d'alimentation de captages
 - **MAEC localisées** : les parcelles agricoles situées en tout ou partie sur un territoire à enjeu bénéficiant d'une démarche territoriale sont éligibles ;
 - **MAEC Système** : les exploitations qui exploitent au moins une parcelle dans un territoire à enjeu bénéficiant d'une démarche territoriale sont éligibles.
- Animation de protection de la ressource en place (contrat ou prestation)
- Mesure appartenant à la liste définie par l'AESN

MAEC éligibles aux aides de l'AESN

- MAEC Eau suivantes :
 - Herbicides niveaux 1,2,3 , en fonction de l'état d'avancement de chaque agriculteur dans la démarche de réduction des herbicides
 - Pesticides niveaux 1,2,3 , en fonction de l'état d'avancement de chaque agriculteur dans la démarche de réduction des pesticides
 - Gestion de la fertilisation niveau 2, sous réserve de l'existence d'un réseau de reliquats
 - Pesticides & gestion de la fertilisation, sous réserve de l'existence d'un réseau de reliquats
- MAEC Elevages d'herbivores
- MAEC Biodiversité

Estimations des besoins MAEC 2023 et plafonds

Montant total des engagements estimés à l'automne 2022 suite à l'AAP : **11,87 M€**

Dont **9,49 M€ € FEADER**

Dont **420 k€ AESN**

Dont **1,96 M€ État**

Montant d'engagement supérieur à l'enveloppe Etat et premiers retours des agriculteurs suite à l'animation collective des opérateurs plus importants que prévus en mesure Elevage et Sol → Besoin de plafonds

Mise en place de plafonds sur les mesures suivantes :

- 100 ha sur mesure Sol
- 100 ha sur mesure Elevage
- 5 ha sur mesure Biodiversité « création de couverts d'intérêt floristique et faunistique » excepté en AAC et en zone Natura 2000

→ Notification d'enveloppes provisoires aux opérateurs par enjeu et par financeur

Remontées des prévisionnels d'engagement MAEC 2023

Montant total des prévisionnels d'engagement remontés au 5 avril : **9,12 M€**

Dont **7,30 M€ FEADER**

Dont **660 k€ AESN**

Dont **1,16 M€ Etat**

Les plafonds ont permis de mettre en adéquation les besoins des opérateurs et l'enveloppe disponible, en particulier pour les crédits Etat.

Une marge de manœuvre a par ailleurs été obtenue sur les crédits Etat, en accord avec le MASA et l'AESN : du fait d'un prévisionnel de contractualisation très faible en CAB (500 ha estimés), et d'une enveloppe de l'AESN dédiée à la CAB qui excède largement les besoins estimés, il a été décidé, pour cette année, de réorienter les crédits Etat initialement dédiés à la CAB vers les MAEC.

Ce choix résulte de l'application de règles de bonne gestion entre financeurs, et à optimiser les crédits dans une année de forte contractualisation en MAEC. L'Etat, dont l'AESN est un opérateur, reste en parallèle pleinement investi sur la CAB.

Des critères de priorisation, toujours nécessaires

- Priorité régionale pour les mesures à **Enjeu eau**
- Pour les autres mesures, nécessité de fixer dès cette année des critères traduisant les priorités d'intervention des financeurs en cas de contractualisations excédant le dernier prévisionnel.

Mesures Elevage :

- 1) Exploitations ayant des surfaces en AAC
- 2) Exploitations ayant des surfaces en zone Natura 2000
- 3) Niveau d'engagement (par ordre décroissant des niveaux)

Au sein de chaque rang de priorité, la priorité est systématiquement donnée aux élevages bovins, ovins et caprins pour la MAEC ruminants.

Mesures Sol : niveau d'engagement (par ordre décroissant des niveaux)

Mesures Biodiversité hors CIFF :

- 1) Exploitations ayant des surfaces en AAC
- 2) Exploitations ayant des surfaces en zone Natura 2000
- 3) Autres exploitations

Mesure « création de couverts d'intérêts faunistique et floristique » (CIFF) :

- 1) Exploitations ayant des surfaces en AAC, qui souhaitent engager 5 ha ou moins
- 2) Exploitations ayant des surfaces en zone Natura 2000, qui souhaitent engager 5 ha ou moins
- 3) Exploitations ayant des surfaces en AAC, qui souhaitent engager plus de 5 ha (à condition que la totalité des surfaces à engager soit en AAC)
- 4) Exploitations ayant des surfaces en zone Natura 2000, qui souhaitent engager plus de 5 ha (à condition que la totalité des surfaces à engager soit en zone Natura 2000)
- 5) Autres exploitations

Au sein de chaque rang de priorité, les nouveaux engagements sont toujours prioritaires.

13/04/2023

Prévisionnels d'engagement MAEC 2023 par enjeux

Enjeu	Montants prévisionnels à engager en 2023 pour 5 ans, tous financeurs	Nombre d'engagements prévisionnels en 2023
Bien-être animal	2 776 591 €	53
Biodiversité	3 582 044 €	311
Eau	1 355 993 €	11
Sol	1 410 111 €	22
Total général	9 124 739 €	397

- Relativement peu de MAEC Eau, exigeantes et qui demandent une préparation et un suivi important, mais des montants comparables aux montants destinés aux mesures Sol (après plafond)
- Une forte dynamique sur les mesures Elevages, au regard du nombre d'exploitants concernés en IDF
- Le maintien d'une forte dynamique sur les MAEC biodiversité, tirée par les renouvellements de mesures

Prévisionnels d'engagement MAEC 2023 par mesures

Mesures	Montants prévisionnels à engager en 2023 pour 5 ans, tous financeurs	Surfaces (ha), linéaires (ml) ou éléments à engager en 2023	Nombre d'engagements prévisionnels en 2023
MAEC amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	82 184 €	228	13
MAEC création de couverts d'intérêt faunistique et floristique	2 029 089 €	622	129
MAEC création de prairies	144 095 €	81	16
MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 2	305 040 €	246	2
MAEC élevages de monogastriques	650 181 €	177	26
MAEC élevages d'herbivores 1	477 950 €	790	8
MAEC élevages d'herbivores 2	265 500 €	300	3
MAEC élevages d'herbivores 3	1 382 960 €	1187	16
MAEC entretien durable des infrastructures agro-écologiques - fossés	3 200 €	400 ml	1
MAEC entretien durable des infrastructures agro-écologiques - ligneux	160 384 €	40	22
MAEC entretien durable des infrastructures agro-écologiques - mares	3 720 €	12 mares	8
MAEC gestion de la fertilisation - réduction des pesticides - grandes cultures	270 300 €	255	1
MAEC gestion de la fertilisation - réduction des pesticides - grandes cultures / CLPC*	72 218 €	45	2
MAEC grandes cultures 1 - zone intermédiaire	331 784 €	721	3
MAEC herbicides - grandes cultures 2	106 900 €	150	1
MAEC maintien de l'ouverture des milieux	176 638 €	231	26
MAEC maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	312 752 €	307	30
MAEC pesticides - grandes cultures 3 / CLPC*	202 176 €	97	1
MAEC préservation des milieux humides	3 750 €	5	1
MAEC préservation des milieux humides / amélioration de la gestion par le pâturage	27 567 €	27	2
MAEC protection des espèces 1	0 €	0	1
MAEC protection des espèces 2	90 502 €	125	11
MAEC protection des espèces 3	157 580 €	158	24
MAEC protection des espèces 4	210 731 €	166	19
MAEC Sol - Semis direct 1	620 277 €	1193	12
MAEC Sol - Semis direct 2	789 834 €	1000	10
MAEC systèmes herbagers et pastoraux	178 094 €	405	6
MAEC surfaces herbagères et pastorales	1 757 €	7	2
MAEC pesticides - grandes cultures 1	67 575 €	99	1
Total général	9 124 739 €	9072	397

* CLPC : Cultures Légumières de Plein Champ

Notifications des enveloppes MAEC 2023

- Des enveloppes réservataires seront adressées très prochainement à chaque opérateur PAEC
- Elles porteront sur le montant attribué à chaque PAEC en 2023
- Elles seront basées sur les prévisionnels remontés au 5 avril, pour permettre d'engager ces demandes (cf slide précédente)
- Des ajustements complémentaires (nouveaux engagements) **à la marge** seront possibles :
 - pour les mesures Eau,
 - pour les mesures Biodiversité pour les territoires ayant remonté un prévisionnel plus faible que leur enveloppe provisoire

Evolutions des critères de priorisation pour les exploitants bio en AAC

- Contexte : dynamique de conversion en agriculture biologique en forte baisse
 - Volonté de l'AESN de soutenir les pratiques les plus vertueuses du point de vue de la qualité de l'eau en **Aire d'Alimentation de Captage (AAC)**
- Elargissement des critères de priorisation sur la MAEC Eau "réduction des pesticides - grandes cultures - niveau 2" aux exploitants bio en AAC
- Mobilisation de financement de l'**AESN** jusqu'à **4M€**
- Le cumul avec l'écorégime et le crédit d'impôt est possible

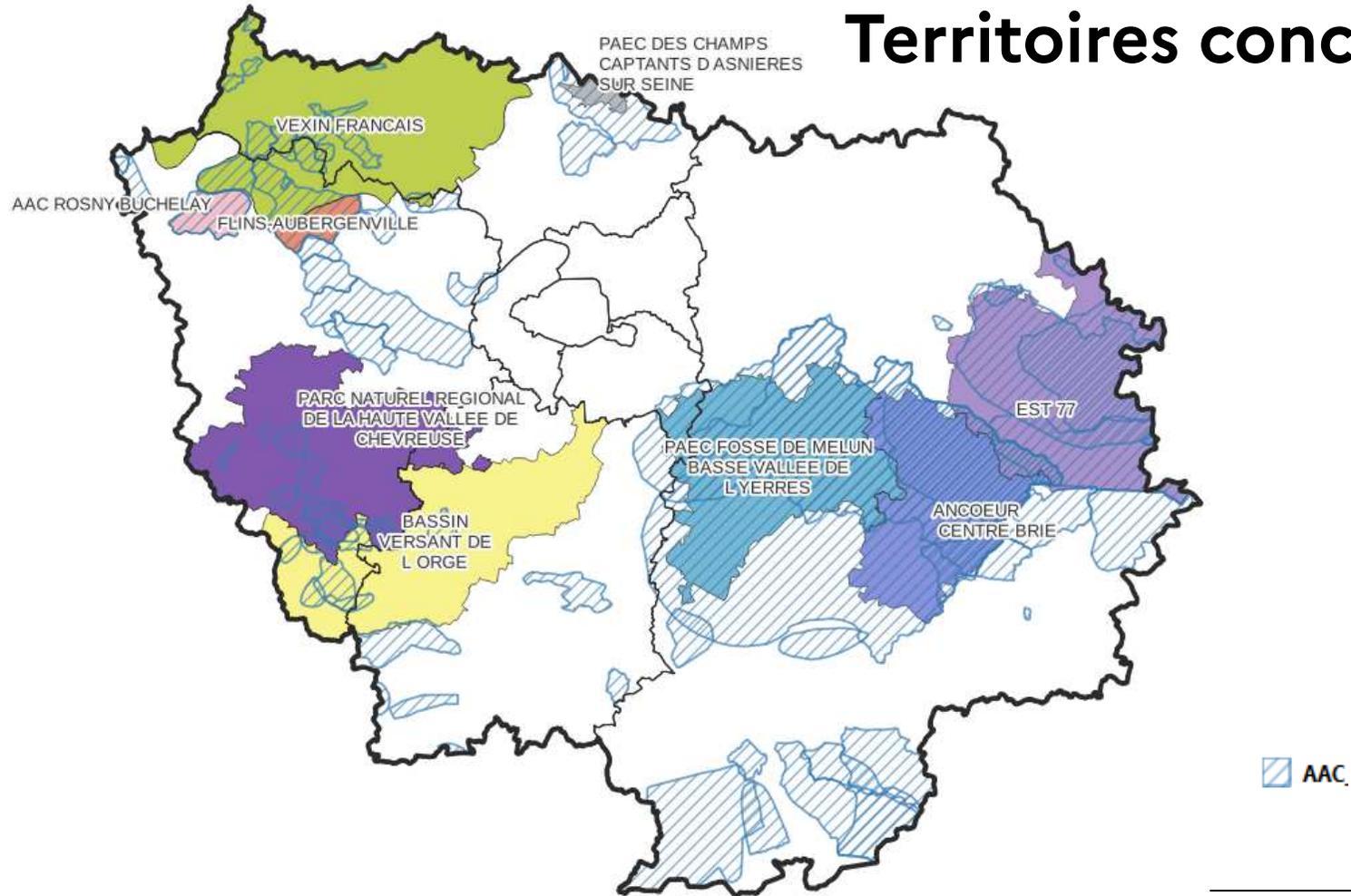
Conditions d'éligibilité

- Sont éligibles les exploitations bio (totalement ou partiellement) ne percevant en 2023 pas d'aides CAB/MAB ou PSE sur fonds publics
- Pour être éligibles, les exploitations bio devront disposer a minima de :
 - une parcelle dans un des 9 PAEC à enjeu Eau indiqués
 - et
 - une parcelle en AAC
- Une parcelle à la fois dans un PAEC Eau et en AAC suffit
- Respect du cahier des charges de la mesure
- Respect du cadre MAEC : réalisation d'un diagnostic, engagement dans un PAEC, suivi d'une formation

Informations des opérateurs

- Cette évolution des critères de priorisation pour les agriculteurs bio a été communiqué aux opérateurs
- Les opérateurs disposent pour cette MAEC spécifique d'un délai supplémentaire jusqu'au 28 avril pour faire remonter leur prévisionnel

Territoires concernés



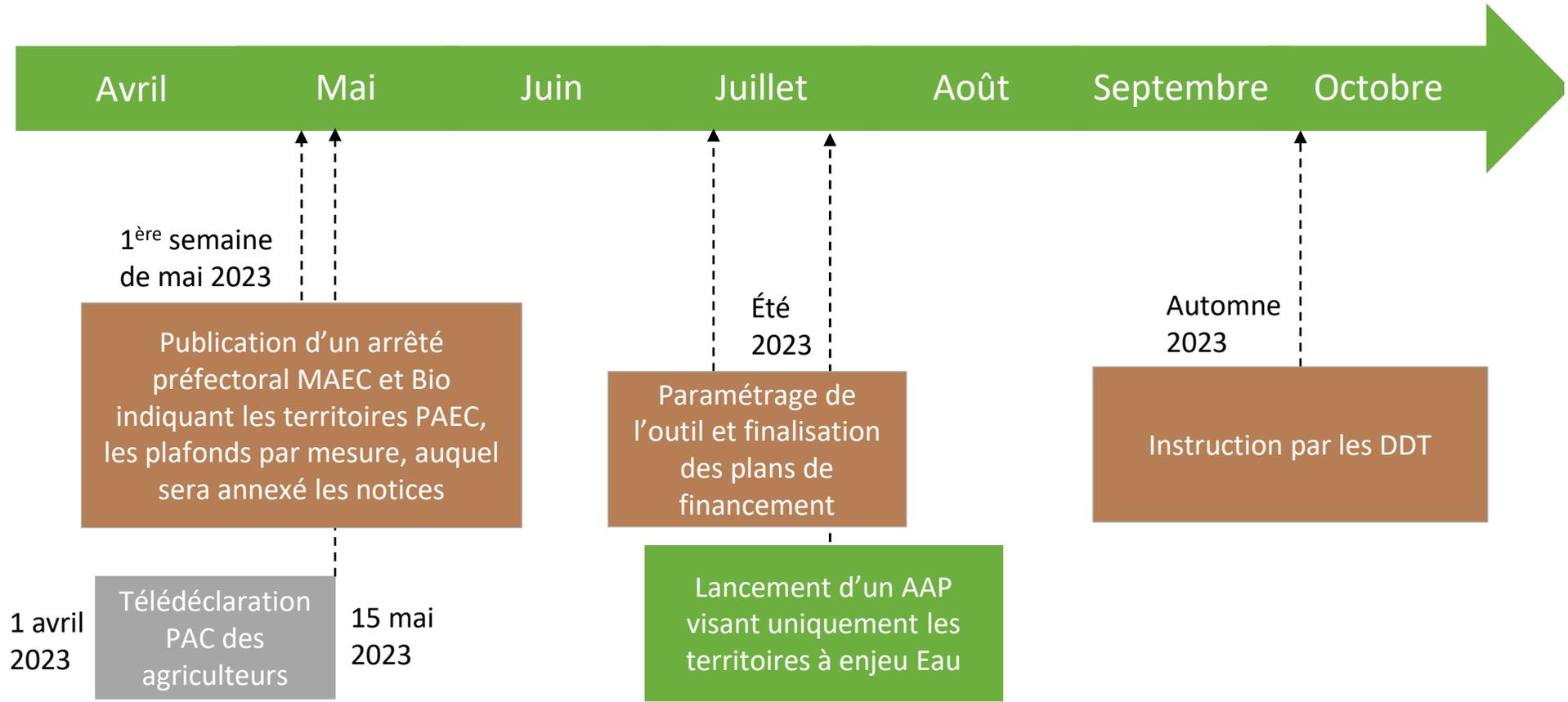
Diagnostics MAEC

- L'engagement dans une MAEC demande un diagnostic préalable
- Les opérateurs envoient leurs modèles de diagnostic à la DRIAAF qui valide le respect des lignes directrices nationales
 - La quasi-totalité des diagnostics ont été validés et sont déjà utilisés par les opérateurs
- Les diagnostics sont réalisés par l'opérateur ou par délégation par une structure animatrice auprès des exploitants
- Les diagnostics doivent être envoyés aux DDT, au plus tard au 15 septembre 2023

Formations MAEC

- L'engagement dans une MAEC demande le suivi d'une formation au cours des 2 premières années d'engagement
 - Travail de la DRIAAF avec **Vivea** en 2023 sur le volet formation
 - Préparation d'un Appel d'Offre Spécifique (AOS) MAEC **exclusif pour le 2^e semestre 2023 : seule voie d'accès à des formations MAEC**
 - Les organismes souhaitant répondre à l'AOS et proposer des formations devront être officiellement reconnus **Organisme de Formation (OF)**
- Objectif que les exploitants engagés en 2023/2024 puissent suivre des formations en 2024

Prochaines étapes et calendrier 2023





**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3) CAMPAGNE BIO 2023

DYNAMIQUE DE CONVERSION

MODALITÉS DE FINANCEMENTS

DISPOSITIFS DE SOUTIEN À LA FILIÈRE AB

Dynamique de conversion Bio *

- Surfaces en 1^{ère} année de conversion et touchant la CAB * en 2022 :
1323 ha
- Surface estimées en 1^{ère} année de conversion et touchant la CAB * en 2023 :
500 ha
- Provisions des montants suffisants par les financeurs nationaux, État et AESN, pour répondre à tous les besoins 2023, même si supérieurs aux estimations

* Hors surfaces en PSE Eau de Paris

Modalités de financements de la CAB

- FEADER : 24,859 M€ sur les 5 ans de programmation 2023 - 2027
- Financement à 58 % par le FEADER et 42 % par les cofinanceurs nationaux (État/AESN)
- AESN : 860 k€ en 2023 et jusqu'à 5,86 M€ en 2024
- Au vu de la faible dynamique de conversion et des enveloppes importantes disponibles pour l'AESN, la **DRIAAF** et l'**AESN** proposent **de ne pas retenir de plafond de financement sur la CAB**

Dispositifs de soutien à la filière AB

- Aides à la conversion en agriculture biologique (CAB)
- Soutien à l'animation Bio (223 k€ de financement Etat (DRIAAF) ces 3 dernières années)
- Voie d'accès spécifique des exploitants bio à l'écorégime à 110 €/ha
- Crédit d'impôt Bio porté à 4 500 €
- Moyens supplémentaires à l'Agence Bio pour une campagne de communication (750 k€)
- Hausse du Fonds d'Avenir bio à 13 M€ en 2023
- Aide d'urgence de 10 M€ aux exploitations bio en grande difficulté économique



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONCLUSION

Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt - DRIAAP

Vincent GRAFFIN, directeur territorial Seine Francilienne
Agence de l'Eau Seine Normandie

Chloé BORDET, sous directrice de l'Agriculture et de l'Alimentation
Région Île-de-France



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci pour votre attention !



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Vos contacts

DRIAAF Île-de-France

Florian Von Kerssenbrock

Chargé de mission Eau et agriculture, MAEC et Bio

florian.von-kerssenbrock@agriculture.gouv.fr

07 61 27 14 29

Conseil Régional d'Île-de-France

Elise Lamerre

Chargée de mission Bio et agro-environnement

elise.lamerre@iledefrance.fr